

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Du vendredi 30 janvier 9h au jeudi 5 février 14h,
Votez et faites voter
pour les candidats présentés par la CFDT.

VOTER CFDT, C'EST ÉLIRE UN COLLÈGUE ENGAGÉ AU QUOTIDIEN

La CFDT, un syndicat réformiste.

Le réformisme à la CFDT c'est « une utopie faite de petits pas qui s'inscrivent dans un grand dessein ».

Toutes nos félicitations ! Si vous lisez ce texte, c'est que vous êtes prêt à voter.

Nous vous encourageons à poursuivre votre démarche : Consultez les professions de foi CE et DP des candidats CFDT qui se présentent sur votre établissement. Ce sont des salariés motivés, prêts à vous représenter et à vous défendre.

Maintien des Comités d'Établissements (CE) régionaux de Gfi informatique

Malgré la volonté appuyée de la Direction de regrouper les CE, la CFDT a défendu depuis le début des négociations, et jusqu'au bout, le maintien du découpage actuel en CE régionaux. La CFDT milite pour des CE de proximité bien plus efficaces.

Pourquoi la CFDT est défavorable à ces regroupements ? Car regrouper des sites géographiquement très éloignés, ne peut que : Nuire à la qualité des prestations proposées par les CE, entraver les déplacements des représentants du personnel, brouiller la visibilité économique des représentants du personnel.



Entre le 30 janvier et le 5 février, ne succombez pas au syndrome du trouble de l'élection !

STOP à l'épidémie du trouble de l'élection !

Présentation : De nombreux salariés et salariées souffrent de troubles de l'élection. Cette affection se traduit par une méfiance souvent injustifiée à l'égard des Organisations Syndicales.



Origine : L'insidieuse rumeur.

Symptômes : Manque de vigueur pour voter. Perte des illusions en une société meilleure. Sentiment d'opacité.

Propagation : L'individualisme, le sentiment que s'engager est inutile. Le discours populiste qui donne dans le dénigrement et la vindicte intersyndicale. L'amalgame entre les discours des partis politiques et l'action syndicale.

Des solutions existent : Nos listes CFDT proposent un traitement efficace.

Principes actifs :

- ❖ Emancipation des salarié(e)s : libération de la parole, accompagnement quotidien par des collègues syndiqués de salarié(e)s fragilisé(e)s. Parce qu'un(e) salarié(e) informé(e) de ses droits peut les faire valoir.
- ❖ Refus de l'injustice.
- ❖ Volonté de sortir par le haut des situations difficiles
- ❖ Capacité à négocier et à s'opposer.
- ❖ Et enfin, la conviction que tous ensemble nous devons rester force de proposition !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Représentativité, quels en sont les enjeux ?

Pour nous salariés, il s'agit d'élire des représentants du personnel qui seront en capacité de nous défendre, de porter nos revendications, de faire des propositions au sein des différentes institutions représentatives du personnel. Partant du principe que nous avons les élus que nous méritons, il est de la responsabilité de chacun d'entre nous, salarié et citoyen, de voter. Voter c'est accorder notre bulletin de vote à des candidats ou des listes qui méritent notre confiance. Comment en juger, me direz-vous ? A charge pour chacun d'entre nous de vérifier celles et ceux qui l'ont prouvé par leur accompagnement auprès des salariés, leur engagement sur le terrain, leur investissement au sein du CE ou du CCE, le sérieux de leur travail dans les commissions (formation, économique, égalité professionnelle, ...), la pertinence de leurs propositions dans les négociations paritaires, l'efficacité de leurs actions dans l'ensemble des institutions représentatives du personnel. Pour la **CFDT** au sein de l'UES de GFI, au travers des listes et des candidats qui les composent, c'est sa représentativité qui sera légitimée par nos voix. **En obtenant au moins 10% des suffrages, la CFDT pourra s'exprimer au nom des salariés et participera à la négociation des accords d'entreprise.**



10% des voix pour **EXISTER**

30% des voix pour dire **OUI**

La CFDT, un syndicat réellement représentatif !

La **CFDT** c'est plus de 850 000 adhérents qui partagent et transmettent des valeurs fortes : Émancipation, Solidarité, Droits et respects de l'Homme, Démocratie, Refus des inégalités, et Respect des différences.

La **CFDT** est la première Organisation Syndicale des cadres.

Depuis le 20 août 2008, les élections professionnelles permettent d'établir le poids des Organisations Syndicales au niveau national, au niveau branche, et au niveau de l'UES gfi informatique. Grâce à sa progression régulière aux élections professionnelles, la **CFDT** demeure depuis des années une Organisation Syndicale légitimement représentative et reconnue.

Votre vote pour une Organisation Syndicale permet de calculer sa représentativité effective.

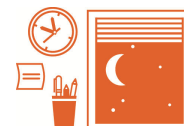
Donnez aux militants **CFDT** les moyens de peser sur les négociations et de signer des accords dans le respect des intérêts des salariés et de l'avenir de notre entreprise.

C'est parce que la **CFDT** est représentative qu'elle a pu défendre vos idées, et signer les accords qui apportent de nouveaux droits aux salariés :

La CFDT signe...

Mars 2014 la **CFDT** signe l'accord sur le **travail atypique**. Liste, non exhaustive des améliorations du texte initial :

- ❖ La plage Heures de nuit est étendue de 21h à 6h (Code du Travail : 22h à 6h)
- ❖ Travail de nuit habituel = 125% du salaire + 25% RC
- ❖ Volontariat du salarié obligatoire si ce n'est pas inscrit au contrat de travail
- ❖ Vacation de 12h = 2 pauses de 30mn
- ❖ Moins de 65kms/jour = Véhicule personnel, distance remboursée 100%
- ❖ Au-delà, véhicule de service fourni
- ❖ Augmentation de la prime de repas 5€ -> 6€ (+ 20%)
- ❖ Retour en travail de jour : salaire dégressif sur 3 mois



La CFDT ne signe pas...

- Décembre 2011, la **CFDT** ne signe pas l'accord sur le **télétravail** parce qu'il ne respecte pas les préconisations de l'ANI (Accord National Interprofessionnel), par exemple le texte ne prévoit pas la prise en charge totale des coûts directement engendrés par ce travail, en particulier ceux liés aux communications.
 - Mai 2012 **Droit syndical** : La **CFDT** ne signe pas parce que :
 - ❖ les moyens d'expression des Organisations Syndicales sont insuffisants : la communication mensuelle dans les enveloppes des bulletins de paie des salarié-e-s est retirée,
 - ❖ les Organisations Syndicales non-représentatives sont invitées à la table des négociations : c'est un non-sens dès lors que l'Organisation Syndicale n'a pas le pouvoir de signer les accords en cours de négociation.
- Juin 2013 **Egalité professionnelle** : La **CFDT** ne signe pas, parce que l'accord est largement insuffisant. En effet l'enveloppe de rattrapage salarial se monte à 750 K€ sur 3 ans alors que le retard des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes s'élève à 2 700 K€. Par ailleurs, nos revendications ne sont pas retenues, notamment la demande de vrais congés enfants malades pour les parents (pères et mères).
- **Intéressement, Prime de Partage des Profits, Négociations Annuelles Obligatoires, journée de solidarité...** La **CFDT** ne cède pas aux propositions dérisoires de la Direction.
- Décembre 2013, la **CFDT** ne signe pas l'accord sur la **prévoyance-santé** : Ce sont les salaires en tranche A qui subissent la plus forte augmentation. Conséquences : Tous les salariés subissent la plus forte augmentation, les salaires les plus bas sont les plus fortement touchés. C'est injuste ! SUD Groupe GFI et la CGT signent cet accord.

